

BPREA

Brevet Professionnel Responsable d'Entreprise Agricole
en apprentissage



Productions principales (*une au choix*) :

- ✓ Elevage de ruminants de moyenne montagne (ovins, bovins et caprins)
- ✓ Apiculture
- ✓ Maraichage et petits fruits

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES ET DÉBOUCHÉS :

S'installer en agriculture

Devenir salarié(e) dans une entreprise agricole, ou groupements d'employeurs, ou service de remplacement ou Cuma, une poursuite d'études vers un BTSA...

OBJECTIFS DE LA FORMATION :

Réfléchir et faire évoluer son parcours professionnel pour devenir auteur de son projet et acteur de son installation

Obtenir la capacité professionnelle agricole (niveau 4), ouvrant droit aux aides à l'installation (DJA, Prêts bonifiés ...)

CONTENU DE LA FORMATION ET STRUCTURE DU DIPLÔME :

Modules professionnels :

| Nom module | Lieu du module |
|---|--|
| Se situer en tant que professionnel dans le contexte agricole | CFPPA de Marvejols, Florac |
| Conduire des processus de production, en prenant en compte l'agrosystème | CFPPA de Marvejols, Florac, occasionnellement Langogne |
| Gérer une entreprise agricole (technico-économique, financier, administratif) | CFPPA de Marvejols, Florac, occasionnellement Langogne |
| Valoriser et commercialiser des produits et des services agricoles | CFPPA de Marvejols, Florac |
| Obtention d'une attestation SST (Sauveteur-Secouriste du Travail) | CFPPA de Marvejols, Florac |
| Certification Certiphyto | CFPPA de Marvejols, Florac |
| Utiliser les bases de communication, de mathématiques, et d'informatique dans les situations de la vie professionnelle et sociale | CFPPA de Marvejols, Florac |

Modules techniques de conduite d'un atelier de production, *une au choix* :

- Elevage de ruminants de moyenne montagne (ovins, bovins et caprins)
- Apiculture
- Maraichage et petits fruits

Modules de spécialisation, deux au choix, UCARE (Unité Capitalisable d'Adaptation Régionale et à l'Emploi) :

| Nom module | Lieu du module |
|---|--|
| Transformation fermière des produits issus des productions animales ou végétale : (carnés, laitiers, végétaux) | CFPPA de Florac |
| Diversifier l'activité apicole avec une production complémentaire (propolis, pollen, gelée royale...) | CFPPA de Marvejols, Florac |
| Mettre en œuvre l'activité de tourisme rural dans l'entreprise agricole | CFPPA de Langogne |
| Diversifier l'activité de l'entreprise agricole par un atelier complémentaire de production : atelier monogastrique (porc et volaille) et apicole | CFPPA de Marvejols, Langogne |
| Entretenir les espaces boisés et le patrimoine bâti | CFPPA de Marvejols et chantier variable Cévennes, La Canourgue...) |
| Concevoir un atelier de transformation fermière et intégrer le travail à façon | CFPPA de Florac |

Chaque UCARE dispose de son lieu de formation : Marvejols, Florac ou Langogne

Structure du diplôme :

Diplôme national de niveau 4 délivré par le Ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt.
Evaluation par UC (Unités Capitalisables), l'ensemble des UC est à acquérir dans un délai de 5 ans

Le diplôme se compose de 5 UC et 2 UCARE (Unité Capitalisable d'Adaptation Régionale et à l'Emploi) en suivant un plan d'évaluation agréé par un jury permanent régional.

RYTHME ET DURÉE DE LA FORMATION :

Formation sur 2 ans (2 rentrées : janvier et septembre) par alternance de 1 158 h en centre, soit par an: 16-17 semaines au CFA, 30-31 semaines en entreprise et 5 semaines de congés payés

Le parcours de formation peut être individualisé selon les acquis académiques antérieur.

Lieux de formation multi-sites : Marvejols et Florac

CONDITIONS D'ADMISSION :

- Avoir entre 16 et 29 ans (dérogation possible si moins de 16 ans ou plus de 29 ans)
- Être titulaire d'un diplôme de niveau 3 inscrit au RNCP (CAP) ou de niveau supérieur **ou** Justifier d'1 an d'expérience professionnelle à temps plein dans le domaine d'activité, ou 3 ans dans un autre domaine.

- Avoir signé un contrat avec un maître d'apprentissage

Les candidats sont sélectionnés sur entretien de motivation et de positionnement, leurs aptitudes à la réussite du parcours de formation

STATUTS ET REMUNERATION :

Salarié(e) en formation et rémunération versée par le maître d'apprentissage. Salaire déterminé en fonction de l'âge et fixé pour chaque année de formation (de 27 à 100 % du SMIC). Droits aux congés payés et même couverture sociale que l'ensemble des salariés de l'entreprise.

Possibilité d'internat à la Canourgue pour les mineurs et le repas de midi au Collège Marcel Pierrel de Marvejols ou à Supagro de Florac.

Nos locaux sont accessibles pour les personnes en situation de handicap. Contactez notre secrétariat.

LES ATOUTS DU CENTRE :

Une équipe pluridisciplinaire

Des supports de formation tels que : l'exploitation agricole de Saint Chély d'Apcher, le rucher pédagogique et l'atelier Agroalimentaire de Florac

Des visites en milieu professionnel

Des liens étroits avec les organismes professionnels d'emploi ou d'installation agricole de Lozère

Un accompagnement individualisé tout au long de la formation

Taux d'insertion professionnelle 6 mois après la sortie de formation (2022) : 100 %

Taux d'appréciation des bénéficiaires (2021) : 73,25 %

Taux de réussite aux examens (2022) : 87.50 %

CONTACTEZ-NOUS :

CFA de la Lozère, Lieu de la résidence administrative

SITE DE MARVEJOLS

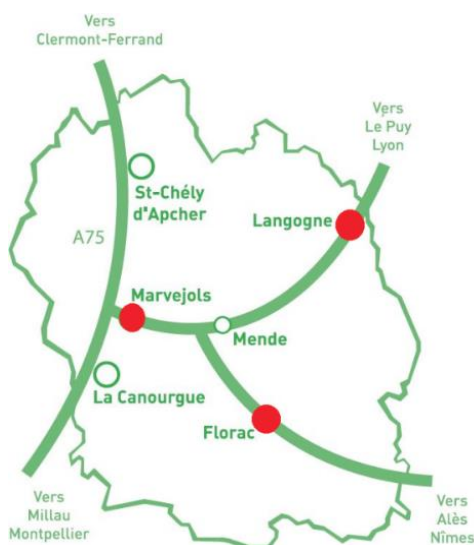
1 Avenue des Martyrs de la Résistance
48100 MARVEJOLS
Tél : 04.66.32.02.39

SITE DE FLORAC

2 place de l'Ancienne Gare
48400 FLORAC TROIS RIVIERES
Tél : 04 66 65 65 62

Mail cfa.lozere@educagri.fr

www.epl-lozere.fr



Mise à jour le 05/04/23